



725  
C86  
X

**Library**  
**Arnold Arboretum**



of  
**Harvard University**







*J. Crepin*  
*Nomenclature*  
*botanique.*



(2)

✕

# LA NOMENCLATURE BOTANIQUE

AU CONGRÈS INTERNATIONAL DE BOTANIQUE

de Paris,

PAR FRANÇOIS CRÉPIN.

---

Deux questions principales étaient soumises à l'examen des membres du Congrès, et l'une d'elles était ainsi exposée : « De la nécessité d'établir un code botanique ayant pour but de régler les différentes questions litigieuses de nomenclature, de synonymie et de priorité. Un programme sur ce sujet sera préparé d'avance. »

M. Alph. De Candolle voulut bien se charger de rédiger ce programme, qui parut peu de semaines avant l'ouverture du Congrès (1).

Déjà, au Congrès d'horticulture et de botanique tenu à Londres en 1866, le professeur K. Koch avait soulevé la question de la nomenclature, mais elle ne put être discutée faute de temps.

Avant d'aborder quelques-uns des points de doctrine admis par le Congrès tenu à Paris, nous devons dire un mot de l'état des choses antérieur à cette réunion scientifique, surtout en ce qui touche à la signature des noms génériques et des noms spécifiques.

Depuis longtemps, les phytographes-classificateurs avaient pris

---

(1) *Lois de la nomenclature botanique rédigées et commentées* par Alph. De Candolle; in-8°, de 60 pages, Genève, 1867.

l'habitude de signer les espèces qu'ils *déménageaient*, c'est-à-dire qu'ils faisaient passer d'un genre dans un autre genre, soit ancien, soit nouveau. Cependant un jour vint où cette méthode fut vivement critiquée, comme blessant profondément l'équité. On ne se borna pas à de simples protestations, qui montraient clairement la voie funeste dans laquelle on s'était engagé, mais certains auteurs, dans des ouvrages systématiques, abordèrent franchement la réforme.

On conçoit que celle-ci ne fut guère goûtée de ceux qui tenaient par habitude à l'ancienne routine ou qui étaient intéressés au maintien du vieil usage. Au Congrès de Londres, M. K. Koch a énergiquement repoussé les usurpations et a proposé un artifice typographique pour ménager le droit des auteurs. Jusqu'à ces derniers temps, en général, il n'y avait que les espèces qui fussent devenues l'objet des usurpations; mais, tout récemment, les genres ont été attaqués sans merci dans un ouvrage où l'on était loin de s'y attendre : nous entendons parler du dernier volume paru du *Prodromus*. C'est M. Müller, d'Argovie, le conservateur des collections botaniques de M. De Candolle, qui s'est lancé le premier dans cette voie nouvelle. L'étrange innovation ne tardait pas à faire l'objet d'une sévère critique de la part de M. Asa Gray. Voici la traduction de la note de celui-ci. « Prenez, « par exemple, le genre *Cephalocroton*, créé par M. Hochstetter en « 1841, genre que M. Baillon paraît avoir réduit à deux ou trois « espèces avec lesquelles il avait antérieurement constitué deux « autres groupes génériques. Aujourd'hui, le Dr Müller admet le « genre *Cephalocroton* Baillon. Le genre *Ricinocarpus*, établi par « Desfontaines et adopté par le premier monographe de l'ordre, « Adrien de Jussieu, avait auparavant été créé par Sprengel sous « le nom de *Roepertia* et admis par Sieber sous le nom de « *Echinophaera*. Est-ce pour avoir rapporté ces deux derniers noms « à titre de synonymes que M. Müller signe le genre *Ricinocarpus*? « Évidemment non, puisque ce rapprochement avait été fait avant

« lui par Endlicher. Est-ce parce que deux espèces inédites sont  
« ajoutées en étant placées dans deux nouvelles sections : les autres  
« types constituant la section *Euricinocarpus*? Telle semble être  
« la raison apparente du changement de signature. Allons plus  
« loin. Adrien de Jussieu avait dédié, à son ami Ampère, un  
« genre formé d'une seule espèce connue ; M. Brongniart ajouta  
« à ce genre une deuxième espèce ; à son tour, M. Müller en  
« apporte une troisième, qui constitue une section à part, et  
« considère le genre comme sien ! Ces trois cas donnent une idée  
« suffisante du système suivi par le monographe suisse. Le principe  
« qui a guidé celui-ci paraît être le suivant : Toutes les fois qu'un  
« auteur revise un genre en étendant ses limites, ou en y ajoutant  
« des espèces dont les caractères ne cadrent pas tout à fait avec  
« ceux des anciennes, quoiqu'elles appartiennent essentiellement  
« au groupe, il est autorisé à remplacer le nom du premier auteur  
« par le sien. Nous supposons que cette marche peut être aussi bien  
« adoptée pour les réductions que pour les accroissements. En la  
« suivant, combien de genres resteront attribués à Linné ? Le  
« genre *Berberis*, entre autres, lui sera enlevé, car on devra  
« l'attribuer au botaniste qui, le premier, l'a démembré en écartant  
« les espèces à feuilles pinnées composant aujourd'hui le genre  
« *Mahonia* Nutt. Le genre *Podophyllum* aura le même sort, parce  
« que l'une des deux espèces étant hexandre, cette espèce exige  
« une importante modification à la caractéristique du genre. Au  
« reste, le travail de M. Müller nous fournit de nombreux exemples  
« de cette façon d'agir. Des dix-sept genres admis auparavant,  
« neuf ont perdu leur signature primitive ; quatre de ceux qui  
« l'ont conservée ne sont composés que d'une à six espèces, et  
« les autres, à savoir *Stillingia*, *Omphalea*, *Manihot* et *Andrachne*,  
« ont échappé au changement pour l'une ou l'autre raison que  
« nous ne devinons pas. Il va sans dire que les mêmes principes  
« sont appliqués aux espèces. Choisissons un simple exemple

« parmi ceux que nous offre l'ouvrage à chacune de ses pages.  
« Linné avait réduit tous les Ricins qu'il connaissait à un type  
« unique, le *Ricinus communis*. Le Dr Müller opère la même  
« réduction; mais il a eu connaissance de plus nombreuses  
« formes, qu'il a rangées en quatre divisions, et classées en seize  
« variétés, dont plusieurs d'entre celles-ci ont presque autant de  
« sous-variétés. Le résultat du travail qu'il a étendu à des maté-  
« riaux plus nombreux que Linné n'est pas résumé dans le  
« *R. communis* L., mais par le *R. communis* Müll. Arg. Main-  
« tenant qui décidera quelle quantité de matériaux inédits il faut  
« ou quel nombre de synonymes doit être rapporté, pour autoriser  
« un auteur à agir de la sorte? Le seul cas qui paraît permettre  
« une telle modification, c'est quand deux ou plusieurs espèces du  
« même auteur et de même date sont réduites à une seule. Des  
« exemples de ce fait doivent probablement se rencontrer dans  
« l'ouvrage en question. Toutefois ce n'est pas le cas du *Mercu-*  
« *rialis annua*, auquel la signature de Linné a été enlevée : le  
« *M. ambigua* (considéré comme un simple état du premier)  
« ayant été établi par Linné fils. » Suit un passage qui concerne  
la priorité, puis l'auteur termine par les réflexions suivantes :  
« Enfin nous ferons remarquer qu'il est peu probable que de telles  
« innovations passent sans être critiquées; qu'aucun botaniste  
« vivant n'est en position pour avoir le droit de rejeter, *mero motu*,  
« les usages reçus en nomenclature; que le dernier volume publié  
« du *Prodromus*, qui, pendant quarante ans, a été l'ouvrage le  
« plus efficace pour établir ces mêmes usages, n'était guère la  
« place pour y modifier ceux-ci; finalement, qu'un Congrès  
« botanique, tel que celui qu'a présidé, le printemps dernier,  
« l'éditeur du *Prodromus*, aurait été une assemblée convenable  
« pour décider sur ces sujets délicats et d'un intérêt général. » (1)

---

(1) L'article de M. Asa Gray a été publié dans le n° de janvier 1867 du *Silliman's Journal* et reproduit ensuite dans le *Journal of Botany*, mars 1867.

Les innovations de M. Müller avaient déjà été jugées auparavant par l'éditeur du *Journal of Botany* (1) en ces termes : « Le Dr Müller introduit une innovation qui nous paraît inadmissible et qui, nous l'espérons, ne se perpétuera pas, car il s'ensuivrait une confusion inextricable dans notre nomenclature botanique déjà si embrouillée. Il ne change pas le nom spécifique, mais parce qu'il comprend dans l'espèce des formes avant lui distraites de celle-ci, il remplace la signature du premier auteur par la sienne. C'est ainsi que le *Mercurialis perennis* n'est plus de Linné, mais de Müller d'Argovie. Si ce principe était adopté, chaque réducteur (lumper), en revisant un genre ou une famille, serait autorisé à substituer son nom à ceux de ses devanciers à la suite de toutes les espèces, et, d'autre part, si un auteur lui succède et qu'il démembré au lieu de condenser, en donnant une valeur autre à ses espèces, il sera également en droit de changer la signature des noms spécifiques. Nous espérons que M. De Candolle réfléchira avant d'admettre définitivement un tel système dans le *Prodromus*. »

A la suite de ces deux notes, M. Alph. De Candolle adressait, à la date du 3 avril 1867, la lettre suivante à l'éditeur du *Journal of Botany* (2) : « Le *Journal of Botany* de décembre 1866, p. 368, après avoir parlé du volume du *Prodromus* concernant les Euphorbiacées, et avoir critiqué certaines innovations du Dr Müller en fait de nomenclature, ajoute : « We trust M. De Candolle will hesitate before he permits such a sorte of confusion a permanent admission to the *Prodromus*. » Dans un article de l'*American Journal of Science*, transcrit dans le n° de mars 1867 du *Journal of Botany*, le professeur Asa Gray présente des réflexions un peu analogues. Les estimables auteurs de ces critiques ne paraissent pas avoir connu suffisamment la position

---

(1) N° XLIII, décembre 1866, p. 388.

(2) N° LIII, mai 1867, p. 151.

• des directeurs successifs du *Prodromus* à l'égard des divers  
• collaborateurs. Ni mon père ni moi n'avons examiné les travaux  
• qui nous étaient remis, avant de les livrer à l'impression. Notre  
• rôle a été simplement de nos adresser à des auteurs connus ou  
• désireux de faire un travail monographique, de leur procurer  
• autant que possible les matériaux nécessaires et plus tard de  
• transmettre les manuscrits au libraire, en laissant à chacun la  
• responsabilité de son œuvre. M. Seringe, anciennement conser-  
• vateur de notre herbier, et ensuite le D<sup>r</sup> Müller, ont été traités  
• comme les autres collaborateurs. Nous n'avons point corrigé  
• leurs manuscrits. Si l'on veut connaître nos idées sur tel ou tel  
• point, il faut voir les articles que nous avons rédigés nous-  
• mêmes, et non ceux que nous avons édités. C'est ce que j'ai  
• cherché à faire comprendre en mettant au haut de chaque page  
• le nom de l'auteur de chaque article. Pour les innovations du  
• D<sup>r</sup> Müller en fait de nomenclature, je ne les ai pas adoptées,  
• malgré certains motifs de stricte exactitude qu'on pourrait faire  
• valoir en leur faveur. Chacun usera de la même liberté que moi,  
• à cet égard, et fera ce qu'il croira le plus convenable ; mais avec  
• le même sentiment d'impartialité, je désire faire un remarque.  
• Il est extrêmement facile, quand on a le texte du D<sup>r</sup> Müller  
• sous les yeux, de savoir quel a été le premier auteur d'un nom  
• générique ou spécifique, ce qui dans beaucoup d'ouvrages  
• rédigés selon la méthode ordinaire n'est pas aisé. Ainsi j'ouvre  
• le volume à la page 512 et je vois *Croton, Müll.*, etc.; mais je  
• vois aussi en suivant la ligne, *Croton, L., pro parte*. Par  
• conséquent je puis, en citant le *Prodromus*, dire selon l'usage :  
• *Croton, L., pro parte; Müll. in DC. Prod.*, etc. Je n'ai pour cela  
• aucune recherche à faire, tandis que certains botanistes men-  
• tionnent des genres anciens ou des sections sans indiquer les  
• noms d'auteurs, ou font avec des noms de genre des sections,  
• sans expliquer la nature du changement, ce qui est obscur et

• incommode. Dans les espèces, le D<sup>r</sup> Müller a toujours indiqué,  
• au moins sous une variété, le premier auteur du nom spécifique;  
• ainsi on peut toujours le rétablir à la suite du nom principal  
• si on le veut : *Croton insularis* (p. 527); et quelques lignes plus  
• bas sous la variété *genuinus* on voit que Baillon a fait le premier  
• le nom spécifique. L'auteur donne toujours les éléments de la  
• question, avec lesquels on peut suivre ou ne pas suivre sa  
• méthode. On pourrait se fâcher avec plus de justice, peut-être,  
• contre beaucoup d'auteurs qui se servent de l'ancienne méthode  
• sans y mettre autant de précision et de clarté. *Après tout, ce*  
• *sont des détails de forme.* Je ne crains pas de dire, pour le fond,  
• que le D<sup>r</sup> Müller s'est donné beaucoup de peine, etc., etc.... •

Comme on le voit, l'éditeur du *Prodromus* n'entreprend que bien timidement une sorte de justification en faveur du D<sup>r</sup> Müller et bientôt il abandonne la discussion pour passer, par une transition que nous avons soulignée à dessein, à un sujet étranger aux deux notes transcrites ci-dessus. Nous reconnâtrons plus loin que ces choses ne sont pas *au fond* estimées aussi secondaires qu'on semble le faire croire.

Au mois d'août dernier, paraît le programme annoncé, programme remarquable et où les lois de la nomenclature sont traitées d'une façon magistrale. Nous applaudissons bien certainement à la plupart des mesures, des règles, que propose M. De Candolle; mais nos convictions bien arrêtées, les intérêts de la justice, nous font un impérieux devoir de combattre quelques points de ce document et surtout ce qui est proposé, dans certains cas, au sujet de la signature des noms spécifiques. Nous ne reparlerons pas de l'innovation du D<sup>r</sup> Müller touchant les coupes génériques, elle a été condamnée avec raison par M. Asa Gray et tout esprit juste doit la repousser comme éminemment vicieuse (1).

---

(1) M. Alph. De Candolle, dans le commentaire de ses *Lois*, est forcé de réprover la méthode de M. Müller, à cause des funestes conséquences qui en découleraient.

L'article 48 des *Lois* porte : *Pour être exact et complet dans l'indication du nom ou des noms d'un groupe quelconque, il faut citer l'auteur qui a publié le premier le nom ou la combinaison de noms dont il s'agit.* Mais comment et où doit être cité le nom du premier auteur ? Le Dr Müller ne se fait pas faute de le citer, mais de quelle façon ! Cherchons à nous éclairer sur ce point dans le commentaire de cet article, qui, soit dit en passant, est le plus longuement commenté. « Pendant longtemps, est-il dit, l'universa-  
• lité des botanistes a cité pour une combinaison de deux noms,  
• générique et spécifique, l'auteur qui l'avait appliquée le premier  
• à une espèce. Quelques zoologistes ont suivi une autre méthode  
• recommandée, en 1842, par le comité de M. Strikland, Owen,  
• etc., à l'Association britannique (Report § D), mais fortement com-  
• battue dès le premier moment par M. Agassiz (*Nomenclator*,  
• p. XXVI). Divers botanistes, MM. Fries, Fr. Schultz, Kirsch-  
• leger, etc., ayant introduit la même méthode en botanique, ils  
• ont rencontré aussi une vive opposition, et, par exemple, la  
• commission du *Bulletin de la Société botanique de France*, a  
• publié sur ce point une note motivée, qui a fait sensation  
• (*Bull.*, 1860, p. 438). La nouvelle méthode proposée consiste  
• à citer toujours pour une espèce, le nom de l'auteur qui l'a  
• nommée et décrite le premier, indépendamment du nom de  
• genre auquel cette espèce a été rapportée par les botanistes  
• successifs. Parmi les adeptes de cette méthode, les uns se con-  
• tentent de citer l'auteur de l'espèce, sans aucune explication ;  
• d'autres, surtout les zoologistes, ajoutent au nom (*Sp.*), pour dire  
• que l'auteur a fait l'espèce seulement ; d'autres enfin, plus  
• consciencieux, ajoutent : *sub* tel genre. Ainsi *Matthiola tristis*  
• (*L. sub Cheirantho*), veut dire : l'espèce que Linné appelait  
• *Cheirantus tristis* et qu'un autre (on lit dans la synonymie que  
• c'est Brown), a appelée *Matthiola tristis*. Prenons la méthode  
• sous cette dernière forme, la plus perfectionnée évidemment, et

« voyons comment elle a été défendue et attaquée. Nous dirons  
« ensuite notre opinion. » Nonobstant ce qu'avance M. De Candolle, ce n'est pas là la dernière forme et la plus perfectionnée de la nouvelle méthode. On croirait que l'auteur n'était pas bien au courant de ce point de la question, car autrement il aurait pu nous dire que la dernière forme, celle qui satisfait à tous les droits, est celle-ci : *Matthiola tristis* L. (*Cheiranthus*) R. Br., et n'exige point qu'on recoure à la synonymie pour savoir quel est l'auteur qui a fait passer le *Cheiranthus tristis* dans le genre *Matthiola*. Si le commentateur n'avait pas négligé ainsi plusieurs éléments de la question, son plaidoyer n'aurait pas rencontré certaines difficultés qui n'existent réellement pas. Nous allons continuer la transcription du commentaire, en nous bornant toutefois aux arguments opposés à la nouvelle méthode, mais nous réservant de discuter ensuite ceux-ci en faisant valoir les raisons déjà avancées en faveur du nouveau système de notation.

« M. Agassiz, dans la préface de son *Nomenclator zoologicus*  
« (p. XXV), s'opposait fortement à la nouvelle méthode proposée  
« par MM. Strickland, Owen, etc. Il loue d'abord Linné d'avoir  
« dit : Nomen specificum nil est nisi distinctio specierum sub suo  
« genere. Nulla dari potest differentia specifica ubi nullum genus.  
« Cela montre bien, dit M. Agassiz, quelle importance Linné  
« attachait à la réunion du nom spécifique et du nom générique.  
« Si l'on veut, comme le désirent les savants anglais, ne faire tort  
« à personne, il faut citer une nouvelle autorité pour une nouvelle  
« combinaison de noms. Je ne crains pas de dire que Linné aurait  
« récusé expressément l'expression *Tyrannus crinitus* L. (*sp.*). Il  
« avait mis cette espèce dans son genre *Muscicarpa* et il l'aurait  
« maintenue dans ce genre aussi longtemps qu'il n'aurait pas eu  
« de doute.... De cette méthode proposée par les savants anglais,  
« dit encore M. Agassiz, il découlerait nécessairement l'idée que  
« les travaux faits pour constituer les genres valent moins que ceux

« faits pour distinguer les espèces, ce qui n'avancerait point la  
« science.... Mais il en résulterait aussi une chose excessivement  
« incommode : on ne pourrait pas, sans des recherches fastidieuses,  
« remonter aux sources. Comment, en effet, trouver dans les  
« ouvrages de Linné, ce qu'il dit du *Muscicarpa crinita*, à moins  
« qu'on ne dise sous quel genre Linné en a parlé? Et combien la  
« synonymie sera inextricable s'il y a plus tard un *Tyrannus*  
« *crinitus* (L.) sp. selon Swainson, et un *Tyrannus crinitus* (L.), sp.  
« selon un autre auteur, qui aura confondu une nouvelle espèce  
« avec l'ancienne *crinita*. Il faudra donc dire : *Tyrannus crinitus*  
« L. (sp.) Swains., et *Tyrannus crinitus* L. (sp.) x. Agassiz termine  
« en suppliant les auteurs de la nouvelle méthode, au nom des  
« intérêts de la science, qu'ils ont à cœur, comme lui, « ut propo-  
« situm deserant, schisma novum in scientiam non introducant,  
« systema vero Linnæi simplicissimum illud, et erroribus babylo-  
« nicæque in nomenclatura confusioni omnium minime obnoxium,  
« æquo animo repetant. »

« En 1858, continue M. De Candolle, M. l'abbé Questier  
« réclamait sur cette nouvelle méthode (celle adoptée par M.  
« Kirschleger : *Cephalaria pilosa* L. sub *Dipsaco*) auprès de la  
« Société botanique de France (*Bull.* vol. 5, p. 37). Il cite  
« M. Billot comme ayant écrit : *Mulgedium alpinum* L. sp. 1117  
« (sub: *Sonchus*), *Less. Syn.* 142, etc. » N'est-on pas d'abord  
« étonné et choqué, dit M. Questier, de voir le genre *Mulgedium*  
« attribué à Linné? Il est vrai que le correctif se trouve dans la  
« parenthèse, mais la nomenclature jusqu'ici en usage nous appre-  
« nait la même chose plus clairement et avec moins de risque  
« d'erreur. Si vous tenez à savoir, ce qui est tout naturel, à qui  
« revient le *Mulgedium alpinum* vous devinerez peut-être, ou à  
« force de recherches dans les livres, si vous les avez, vous parvien-  
« drez à savoir que c'est au premier auteur cité après la parenthèse.  
« Je suppose que, d'après les ouvrages où l'on suit le nouveau

« système, on ait à faire une table, une liste, un catalogue, une  
« flore locale, un synopsis, un compendium, qui laissent peu ou  
« point de place au développement de la synonymie, n'est-il pas à  
« craindre qu'on ne néglige la parenthèse et tout ce qui s'en suit,  
« et qu'on ne nous donne purement et simplement des *Mulgedium*  
« *alpinum* L., *Asterothrix hispanica* Willd., etc. Que devient alors  
« l'histoire de la botanique? N'est-elle pas altérée, faussée? Et à  
« qui la faute? Aux novateurs qui ont introduit ou propagé ce  
« système dangereux? »

« En réponse (à une note de M. Kirschleger), la Commission du  
« *Bulletin de la Société botanique de France* ajoutait l'article  
« suivant (vol. 5. p. 438) : La Commission (composée de MM.  
« Cosson, Duchartre et Prillieux) croit devoir maintenir pleine-  
« ment, dans les publications de la Société, la notation que M.  
« Kirschleger appelle *orthodoxe* (c'est-à-dire l'ancienne). Cette  
« manière régulière d'indiquer le nom des auteurs de familles,  
« genres, espèces ou variétés (consacrée par les deux plus impor-  
« tants ouvrages de la botanique systématique de ce siècle, le  
« *Prodromus* de De Candolle et le *Genera* d'Endlicher), est à la  
« fois la plus simple, la plus brève et la plus claire. C'est là son  
« grand avantage, son principal mérite. Tout autre système, si  
« équitable qu'il paraisse envers le premier auteur de chaque  
« groupe de formes végétales, aura toujours l'immense inconvénient  
« de jeter, dans le dédale déjà si embrouillé de la synonymie, un  
« nouvel élément de trouble, d'incertitude et de confusion. C'est  
« d'ailleurs, ce nous semble, une erreur, ou au moins une exagé-  
« ration, que de considérer uniquement comme un hommage rendu  
« au mérite et à la gloire de l'auteur cette sorte de signature que  
« l'usage place à la suite du nom de chaque groupe de formes  
« végétales établi, restreint, étendu, subdivisé ou transposé. Le  
« nom de l'auteur ainsi placé n'est pas seulement la reconnaissance  
« d'un droit que cet auteur exerce, mais aussi la constatation d'une

« responsabilité qu'il doit subir. La perfection de la méthode  
« naturelle est (comme l'a dit Linné lui-même) le but suprême de  
« la botanique descriptive. Or, toute innovation taxonomique  
« (création, restriction, extension, subdivision, transposition de  
« famille, de genre, d'espèce ou de variété) est vraie ou fausse,  
« bonne ou mauvaise. Est-elle bonne, elle perfectionne la méthode  
« en un point quelconque, et il est juste que son auteur en soit  
« honoré. Est-elle mauvaise, elle gâte la méthode en un point quel-  
« conque et son auteur doit en porter la peine. Dans l'un et l'autre  
« cas, le nom d'auteur, régulièrement placé, indique pour chaque  
« innovation la part de mérite comme la part de responsabilité qui  
« incombe à chacun : rien de moins, rien de plus. »

Après avoir cité les réflexions qu'émet M. Boissier dans la préface du *Flora Orientalis* sur le système nouveau que son auteur met en pratique, M. De Candolle expose enfin sa propre opinion dans les termes suivants : « L'usage de citer un nom d'auteur à la  
« suite des noms de plantes n'est pas venu, comme le pensent  
« quelques personnes, du désir de rendre hommage ou d'exercer  
« un acte de justice. Sans doute il ne faut pas être injuste, par  
« exemple en attribuant à un auteur un nom qu'il n'a pas fait,  
« une idée qu'il n'a pas eue, mais le procédé de citer les noms  
« d'auteur est avant tout *une mesure d'ordre*. Son but est : 1<sup>o</sup> de  
« distinguer deux ou plusieurs genres, deux ou plusieurs espèces  
« qui ont peut-être, malheureusement, reçu dans la science le  
« même nom ; 2<sup>o</sup> de faciliter la recherche d'un détail extrêmement  
« important : la date de publication d'un nom ou d'une combi-  
« naison de noms, l'un générique et l'autre spécifique. Quand on  
« veut rendre hommage à un botaniste, on lui dédie un genre.  
« Quand on veut parler de ses mérites ou démérites au sujet d'une  
« espèce ou d'un genre, on signale et on apprécie ses opinions, soit  
« dans le texte d'une description, soit par quelque parenthèse dans  
« la synonymie, mais la citation d'un nom à la suite du ou des  
« noms relatifs à la plante n'exprime en soi ni mérite ni démérite.

« C'est la constatation d'un *fait*, savoir que tel auteur a le premier  
« donné tel nom à un genre, ou qu'il a le premier rapporté telle  
« espèce à tel genre; de la même manière on peut indiquer, à la  
« suite, qu'un autre auteur a fait telle autre combinaison de noms  
« spécifique et générique. Chaque auteur a eu raison ou tort; ceci  
« n'est pas la question. Avant tout on a besoin de savoir quand  
« un nom a été fait, ou quand une combinaison de noms a été  
« faite, pour n'en pas proposer de semblables. Or, pour arriver à  
« la date, il faut connaître l'auteur. On aurait pu donner la date  
« même, au lieu du nom d'auteur, mais ce serait moins sûr, parce  
« que dans une même année deux personnes pourraient, par hasard  
« donner le même nom à deux genres différents ou à deux espèces  
« différentes. On a donc adopté l'usage de citer le nom de l'auteur  
« plutôt que la date, et ce nom n'exprime en lui-même qu'un  
« fait. Mais, dira-t-on, il y a souvent deux faits à constater :  
« l'espèce a été rapportée d'abord à un genre, ensuite à un autre.  
« Dans ce cas il est, à notre avis, plus clair de dire les choses  
« successivement : l'auteur A a fait telle combinaison de noms ;  
« l'auteur B a fait telle autre. En général, si l'on veut être bien  
« compris, chaque idée doit être exprimée dans une phrase, ou au  
« moins dans un membre de phrase distinct. Quand on veut  
« exprimer deux choses clairement, on les sépare. Linné a fait une  
« espèce appelée *Cheiranthus tristis*, et Brown a fait ensuite le  
« *Matthiola tristis*. Pour l'exprimer il est plus clair de dire :  
« *Cheiranthus tristis* L., et ensuite, à la ligne, ou après un point,  
« *Matthiola tristis* Br., que de dire, par voie de condensation,  
« *Matthiola tristis* (L. sub *Cheirantho*). Avec ce style tout  
« contracté :

« Brevis esse laboro obscurus fio. »

« Dans l'exemple ci-dessus, on a voulu tout dire en peu de mots,  
« et l'on a sauté un fait très-important, celui que Brown a créé  
« la combinaison *Matthiola tristis*, par où vous pouvez remonter  
« à la date et aux motifs de la création du genre *Matthiola*, ainsi

• qu'à la date et aux motifs qu'avait Brown de rapporter l'espèce  
• à son nouveau genre *Matthiola*. L'expression *L. sub Cheirantho*  
• est à double et même triple sens. Elle comporte ou le sens qu'on  
• propose de lui donner, ou elle signifie que Linné, dans quelque  
• note sous le genre *Cheiranthus* aurait parlé du genre *Matthiola*,  
• ou encore qu'il aurait mentionné une espèce appelée par lui  
• *Matthiola tristis*. Les partisans de la méthode proposée deman-  
• dent qu'on soit juste, mais, à notre avis, ils se trompent dans  
• l'application de ce principe excellent. Rien n'est moins juste que  
• d'attribuer à Linné, par exemple, une combinaison de noms  
• qu'il n'a pas faite, dont il n'avait pas l'idée, qu'il aurait peut-  
• être blâmée s'il l'avait connue. On dira que l'expression *Matthiola*  
• *tristis* (*L. sub Cheirantho*) n'attribue pas la combinaison des  
• noms à Linné. Cela est vrai quand on connaît bien le sens de la  
• parenthèse et qu'on la copie ou qu'on l'énonce textuellement,  
• mais il y a les ellipses, les abréviations presque forcées, dont  
• parlait ci-dessus M. l'abbé Questier. Comme on ne peut pas  
• mettre les parenthèses entières dans les tables, qu'on ne peut pas  
• n'en plus s'en servir dans la conversation ou dans le texte des  
• discussions sur les espèces, on les omet. La preuve en est que  
• dans la table de la *Flora Orientalis* de M. Boissier, on trouve :  
• *Matthiola tristis* L., *Gypsophila acerosa* Boiss., *Tunica prolifera*  
• L., etc. Or, jamais Linné, n'a fait un *Matthiola tristis*, ni un  
• *Tunica prolifera*; M. Boissier n'a pas fait un *Gypsophila acerosa*.  
• Ce sont autant d'inexactitudes, qui peuvent être des injustices,  
• car nous ne savons pas si Linné aurait approuvé qu'on fît les  
• genres *Matthiola* et *Tunica*, ou si ces genres étant reconnus  
• bons par lui, il leur eut rapporté les dites espèces. Si l'on tient  
• avant tout à être juste, il faudrait bien autre chose que ce qu'on  
• propose. Il faudrait chercher quel est l'auteur qui a, le premier,  
• non pas nommé un genre ou une espèce, ni rapporté une espèce  
• à un genre, il faudrait chercher celui qui a donné la meilleure

« description du genre ou de l'espèce, qui en a le mieux fait  
« comprendre les affinités, etc. Quand un botaniste crée un genre  
« bien naturel, sur des caractères méconnus jusqu'alors, c'est à lui  
« qu'il faudrait attribuer toutes les espèces qu'on adjoint plus tard  
« à ce genre, car il a été la cause intelligente de ce qui s'est fait  
« après lui. Il est plus important de savoir exactement le nom du  
« genre que celui de l'espèce. Dites à un élève qu'une plante se  
« nomme *grata*, qu'est-ce que cela lui apprend? rien. Dites-lui  
« qu'elle est du genre *Clematis*, ce sera beaucoup, car il pourra  
« chercher l'espèce dans les livres et il sait déjà peut-être à quelle  
« famille appartient le genre. Rapporter une variété à une espèce  
« a quelquefois plus de mérite que n'en avait la description de la  
« variété par le premier qui en a parlé. S'il est question de mérite,  
« il faut le chercher partout et dans chaque cas. Une fois le mérite  
« principal reconnu, on citerait le nom de l'auteur, fallût-il  
« remonter à Théophraste; et quand un autre aurait rendu de plus  
« grands services, on débaptiserait le genre ou l'espèce pour lui  
« donner un autre titulaire. Recherches interminables, contestables,  
« incécutables, à moins qu'on ne se soit occupé à faire des tra-  
« vaux tout spéciaux sur l'histoire de la science! Les partisans de  
« la nouvelle méthode doivent répugner profondément à citer le  
« premier auteur d'une espèce quand il l'a mal comprise, mal  
« décrite, ce qui arrive assez souvent. Le fait est que ni la nouvelle  
« méthode ni l'ancienne ne se prêtent à rendre une justice suffi-  
« sante par le moyen des citations d'auteurs. Mais l'ancienne  
« méthode est au moins exacte: elle donne avec précision ce  
« qu'on veut avoir par la citation des noms d'auteurs. A cause de  
« cela nous la préférons. On dira que la méthode ordinaire encou-  
« rage les amateurs de *gloriole*, ceux qui se plaisent à voir leur  
« nom imprimé. C'est un bien petit côté de la question. Disons  
« seulement que les amateurs de *gloriole*, d'après leur caractère  
« même, doivent un peu craindre le ridicule; or, faire des noms

« qui tombent aussitôt dans le bas-fond des synonymes, se faire  
« appeler par les botanistes sérieux un *faiseur*, voilà qui est pas-  
« sablement ridicule et qui doit influer sur les amours-propres un  
« peu plus que tel ou tel procédé de nomenclature. Encore un mot  
« d'un argument avancé par le dernier des auteurs (M. Boissier)  
« que nous avons cités. Il est regrettable que les genres ne soient  
« pas tous évidents et que, faute de les avoir discernés d'entrée, on  
« doive souvent hésiter, créer ou renverser tel ou tel genre, porter  
« des espèces de l'un à l'autre, etc. Mais les espèces, de leur côté,  
« sont-elles *immuables*? Pas le moins du monde. On les comprend  
« diversement; on les groupe, on les réunit, etc., comme les  
« genres, plus peut-être que les genres. Leurs caractères ne sont  
« pas fixes. Ils doivent être changés quand on transporte une espèce  
« dans un autre genre, car alors elle doit être comparée avec  
« d'autres espèces. De ces deux choses, l'espèce et le genre, mal-  
« heureusement peu déterminées, le genre est pourtant le pivot le  
« moins mobile, parce qu'il est basé sur des caractères plus appa-  
« rents, plus importants, moins variables, parce que le nombre  
« des genres est moins considérable que celui des espèces, et qu'on  
« approche d'avantage de connaître tous ceux qui existent : nous  
« entendons ici tous les genres naturels, car nous n'en admettons  
« pas d'autres. »

Maintenant que nous avons accordé la parole aux antagonistes de la méthode nouvelle et que nous leur avons laissé développer tous leurs moyens, nous allons examiner s'ils ont tort ou raison. Avant d'aborder la discussion, il est indispensable d'établir un premier point essentiel et sur lequel doit nécessairement pivoter le débat : nous voulons parler d'un certain droit de propriété que peuvent avoir les auteurs sur leurs créations spécifiques. Ce droit établi et reconnu, des conséquences inévitables en découlent et il ne reste plus qu'à trouver la manière d'appliquer celles-ci dans les cas qui peuvent se présenter.

Tout d'abord qu'on nous permette de faire une comparaison. Un pionnier aborde sur une terre inconnue, dans une île déserte, inhabitée, où le pavillon d'aucune puissance n'a encore été planté; ce pionnier défriche, cultive, fait sien un terrain qui n'était à personne. Il possède en vertu du droit du premier occupant. C'est là un principe de droit naturel incontestable, que la raison admet, que l'usage a consacré. Ce pionnier pourra être dépossédé par la force du fond qu'il a fait valoir, qu'il a rendu actif, mais on commettra à son égard une injustice, un vol. La science compte aussi ses pionniers qui découvrent des champs inconnus, ignorés, champs qu'ils défrichent et mettent en valeur. Les uns entreprennent de longs et périlleux voyages, s'exposent à mille dangers pour conquérir à la science de nouvelles espèces; les autres, fouillant les champs battus du vieux monde, scrutant, analysant, parviennent à nous montrer même à nos portes, sous nos pas, des êtres restés dans l'oubli, méconnus. Les uns et les autres étudient profondément les objets de leurs découvertes, recherchent la place qu'ils doivent occuper dans nos cadres systématiques, considèrent les affinités ou les dissemblances qui les rapprochent ou les éloignent de ceux déjà classés, les décrivent et enfin les dénomment. Semblables au pionnier, ils possèdent en quelque sorte en vertu du droit du premier occupant. Contester ce droit, cette propriété scientifique, c'est aller contre le bon sens, c'est vouloir l'injuste, c'est faire fi du travail, de la perspicacité, en un mot, c'est ôter à l'homme un puissant stimulant d'activité. Voilà cependant où tendent certains savants, chez lesquels de vieux usages reçus, la routine a obscurci en partie les saines notions de l'équité. Qu'on ne vienne point avec des subterfuges dissimulés sous des semblants de raisons; nous ne les acceptons pas de quelque part qu'ils viennent. Pour nous, la question est claire, le droit est certain et tout esprit dépouillé de préjugés, impartial, ne peut considérer les choses autrement. Ce premier point établi, voyons s'il est possible de toujours

ménager les droits acquis. Disons sans crainte que ces droits peuvent être toujours ménagés en employant, lorsqu'il s'agit de transposition d'espèces, le procédé mis en pratique par plusieurs auteurs et qui consiste à placer en parenthèse l'ancien nom générique et faire suivre la signature de l'auteur de la transposition : *Matthiola tristis* L. (*Cheiranthus*) R. Br. De cette façon, le créateur de l'espèce conserve celle-ci avec sa signature et en même temps l'auteur de la transposition voit son nom rappelé. L'exemple précédent nous apprend que Linné a établi un *Cheiranthus tristis* que plus tard R. Brown a rapporté au genre *Matthiola* (1). Quant à la table d'un ouvrage renfermant des espèces nommées de la sorte, nous ne voyons pas de difficultés sérieuses pour la composer. Au genre *Cheiranthus*, vous appellerez le *C. tristis* L. et au genre *Matthiola*, vous mentionnerez le *M. tristis* R. Br. C'est du reste la marche que l'on devrait suivre dans le cas où l'on conserverait l'ancienne notation. Mais, dira-t-on, pourquoi inscrivez-vous à la table un *Matthiola tristis* R. Br. qui n'existe pas dans votre ouvrage? Si c'est dans un ouvrage où la synonymie a quelque développement, il y aura à son ordre et place un *Matthiola tristis* R. Br. rapporté comme simple synonyme, ce qui fait que l'indication de la table sera rigoureusement vraie. Si c'est dans un catalogue, dans une florule, où très-souvent les tables ne rappellent que les noms génériques, vous pouvez, pour éviter une légère contradiction, mettre simplement *Matthiola tristis*, sans faire suivre ce nom de celui de R. Brown. Au surplus, qu'est-ce qui peut empêcher qu'à son rang *Matthiola tristis* soit suivi de *Cheiranthus* en parenthèse? La difficulté typographique? Allons donc! Mais, dans la conversation, dans la discussion des espèces, on ne pourra admettre les parenthèses, nous objecte-t-on encore? Cette objection mérite-t-elle bien qu'on la relève? Il est

---

(1) Dans de telles combinaisons de noms, il est préférable d'écrire le nom placé en parenthèse au nominatif, en supprimant la préposition *sub*: c'est plus concis et en même temps aussi clair.

vraiment triste de voir des hommes sérieux opposer de telles futilités, pour se refuser d'admettre une réforme impérieusement exigée par la plus stricte équité. Maintenant s'il s'agit de l'indication des ouvrages où les espèces ainsi nommées ont été décrites ou transposées, on fera immédiatement suivre le nom, d'abord de la citation de l'ouvrage du créateur de l'espèce, puis de celle de l'ouvrage où la transposition a été faite ; ou bien, si la diagnose ou la description suit immédiatement le nom spécifique, on rappellera, après celle-ci, les divers synonymes à la façon ordinaire. Il y aura, pour le *Matthiola tristis*, en premier lieu un *Cheiranthus tristis* L., etc., et en second, un *Matthiola* R. Br., etc.

M. Boissier, dans la préface du *Flora Orientalis*, dit : « Deux  
" raisons m'ont conduit à ce mode de nomenclature (le nouveau)  
" déjà adopté par plusieurs auteurs, l'une de justice, l'autre  
" d'utilité. Il y a en effet dans chaque plante deux sortes de  
" caractères, les uns sont individuels, constituent en quelque sorte  
" l'essence de l'espèce et permettent de la distinguer des espèces  
" voisines, ils restent toujours aussi immuables qu'elle-même, ce  
" sont les caractères spécifiques. Puis viennent d'autres caractères  
" collectifs, communs avec plusieurs espèces, souvent basés sur des  
" rapports réels entre les êtres organisés lorsqu'il s'agit de genres  
" appelés naturels, mais souvent aussi compris d'une manière  
" très-différente et très-variable par les botanistes suivant leur  
" tour d'esprit et l'importance relative qu'ils donnent à ces rap-  
" ports, ce sont les caractères génériques. Il m'a paru que pour  
" le nom d'une espèce, les caractères spécifiques devaient primer  
" les génériques, et qu'il est juste et logique d'attacher comme  
" autorité au nom spécifique qui exprime les premiers et ne change  
" pas, celui de l'auteur qui, le premier, a fait connaître la plante,  
" plutôt que celui du botaniste qui a compris de telle ou de telle  
" manière ses affinités génériques. Ce mode soulage la mémoire en  
" faisant faire un pas de plus à l'immutabilité des noms ; enfin elle  
" permet aux botanistes sérieux de remanier à leur gré la classifica-

« tion des espèces à un point de vue purement scientifique, sans  
« risquer qu'on les confonde avec ces auteurs qui se laissent  
« entraîner à des innovations intéressées où l'amour-propre a plus  
« de part que la recherche de la vérité. »

M. De Candolle voudrait entendre la justice autrement que M. Boissier et, comme M. Agassiz, il semble priser assez médiocrement le mérite qu'il y a à créer, à établir des espèces. Pour lui, la création des genres et leur remaniement est une besogne bien autrement importante, d'une valeur bien supérieure au travail des espèces; il va même jusqu'à dire que « quand un botaniste crée un genre bien naturel, sur des caractères méconnus jusqu'alors, c'est à lui (si l'on tient avant tout à être juste) qu'il faudrait attribuer toutes les espèces qu'on adjoint plus tard à ce genre, car il a été la cause intelligente de ce qui s'est fait après lui. » Nous ne sommes pas tout à fait aussi enthousiaste du labeur des classificateurs et surtout des faiseurs de genres. En général, le genre est un groupe à limites plus ou moins arbitraires, c'est bien souvent une abstraction purement artificielle, c'est une case dont les parois se rapprochent ou s'écartent suivant, comme le dit très-bien M. Boissier, le tour d'esprit du classificateur et l'importance relative qu'il accorde aux rapports qui existent entre les espèces. Il y a des genres très-naturels, et ceux-là se sont décollés d'eux-mêmes aux yeux clairvoyants : il suffisait d'y chercher les caractères qui étaient communs entre leurs espèces; mais, d'un autre côté, il existe dans la science un certain nombre de genres qui ne sont nullement naturels, qui sont formés d'espèces plus ou moins disparates qu'on ne parviendra peut-être jamais à relier solidement. Pour ces derniers groupes, leur constitution a sans doute requis quelque habileté. Si nous montons plus haut, si nous portons nos regards sur l'agencement des genres dans les familles, et des familles dans les classes, que voyons-nous? Un perpétuel va-et-vient, des déplacements, des modifications qui se multiplient sans qu'on parvienne à

quelque chose de bien satisfaisant ou du moins de stable. Pourquoi cela? Parce qu'on cherche une chose qui n'existe peut-être pas, parce qu'on s'imagine que la nature a dû produire un ordre parfait en établissant une chaîne continue. Dans ces arrangements supérieurs, on travaille souvent avec hésitation et chaque classificateur défait, pour refaire et cela selon son tour d'esprit, selon la valeur qu'il donne aux caractères. Notre intention n'est pas de déprécier les mérites des classificateurs; nous accordons que leurs travaux ont fréquemment une valeur réelle; mais nous n'entendons pas qu'on rabaisse outre mesure les travaux purement descriptifs. Ceux-ci ont leur importance et assez souvent une valeur supérieure aux travaux qui ont pour objet les groupes génériques. Beaucoup de genres se sont faits par simple division de genres nombreux en espèces et sagement sectionnés. Il a suffi d'amplifier un peu les caractères des sections pour faire de celles-ci des genres nouveaux. D'autres fois, la description détaillée des espèces d'un genre ancien renfermait les éléments de la diagnose générique du genre nouveau démembré de l'ancien. Dans ces deux cas, a-t-il fallu dépenser une grande somme de travail, faire preuve d'un mérite supérieur? Et ce mince labeur autorisera le nouvel arrangeur à s'appropriier les espèces dont il aura composé ses nouveaux groupes, groupes qui, soit dit en passant, ne font pas toujours sérieusement avancer la science? Un auteur aura étudié profondément certaines espèces, sera parvenu, par de longues recherches, par de nombreuses observations, à bien les caractériser, et ces espèces, auxquelles il croyait son nom indéfiniment uni, il se le verra enlever par un arrangeur auquel il aura fourni toutes les données pour le nouveau groupement! Voilà cependant ce qui se pratique tous les jours, ce que l'on tente de justifier et de faire consacrer solennellement!

M. De Candolle nous dit que l'usage de citer un nom d'auteur à la suite des noms de plantes n'est pas venu du désir de rendre

hommage ou d'exercer un acte de justice. La citation, ajoute-t-il, du nom à la suite du ou des noms relatifs à la plante n'exprime en soi ni mérite ni démérite. Sur ce dernier point, nous nous permettrons d'être d'un autre avis que ce botaniste éminent. La signature attachée à un nom d'espèce est une marque de fabrique. La création spécifique est-elle bonne, est-elle légitime, l'auteur en est honoré; au contraire, est-elle mauvaise, est-elle le résultat d'observations incomplètes, d'un défaut de perspicacité, l'auteur en est blâmé, soit par une critique, soit par le rejet de sa création au rang de simple variété ou de synonyme. Cette signature a beaucoup plus de sens que certains savants ne se l'imaginent. Sous telle signature, on est sûr de trouver des créations sérieuses, un travail aussi parfait que possible; tandis que sous telle autre, on est à peu près convaincu d'avance de n'y rencontrer que des créations mauvaises, que des morts-nés. A notre avis, la marque de l'ouvrier, c'est-à-dire la signature du nom spécifique doit toujours rester appliquée à ce nom et ne peut, sous aucun prétexte, en être détachée.

« Quand on veut rendre hommage à un botaniste, dit encore M. De Candolle, on lui dédie un genre; » c'est-à-dire, pouvons-nous ajouter, qu'on dissimule les preuves de son mérite, qu'on les biffe en quelque sorte et qu'en revanche on lui dédie, en y attachant son nom, une création bonne ou mauvaise, un groupe destiné peut-être à disparaître tôt ou tard. Que dirait un architecte, ayant élevé des monuments remarquables, auquel on dirait : nous allons effacer votre nom de vos édifices, pour le remplacer par le nom d'un homme qui n'y a pas même mis la main, mais pour reconnaître vos mérites, votre talent, pour vous honorer, nous bâtirons une bicoque quelconque ornée d'un fronton portant votre nom et vos titres ?

On nous objectera que la signature reste toujours attachée au nom spécifique, car, dans la synonymie, on doit retrouver intacte la combinaison de noms du premier auteur suivie dans sa signature.

Cela est vrai ; mais l'usurpation n'en existe pas moins et le premier auteur est dépouillé de son bien. Nous visitons un jardin botanique, nous passons dans une serre, et nous y rencontrons à chaque pas des plantes très-anciennement connues nommées par des auteurs modernes, souvent par des botanistes qui n'étaient pas nés quand la découverte de ces plantes fut faite. Où est alors la synonymie ? N'est-il pas étrange de voir le nom d'un obscur classificateur, qui n'a peut-être pas quitté son pays, remplacer le nom d'un courageux voyageur, qui, au prix de mille fatigues, a enrichi la science d'espèces nouvelles ? N'est-il pas ridicule de trouver le nom d'un arrangeur à la suite des noms d'espèces qu'il n'a connues que par de simples descriptions ?

Vous sentez la nécessité d'établir des coupes génériques nouvelles avec des types spécifiques déjà connus et dénommés, eh bien ! divisez, créez ; mais contentez-vous de l'honneur qui peut vous revenir des divisions ou des créations nouvelles ; i.e vous appropriez pas le bien d'autrui et laissez à leurs propriétaires les objets que vous avez rangés dans vos nouvelles cases. Si vous ne faites que transposer, encore, par le nouveau système de notation, votre nom sera rappelé et votre travail ne passera point inaperçu.

Nous avons jusqu'ici établi le droit inaliénable qu'ont les auteurs à leurs propres créations ; nous avons montré comment on pouvait, sans difficulté, maintenir toujours leur signature, tout en ménageant le mérite des classificateurs ; nous avons enfin fait voir les conséquences ridicules que pouvait entraîner l'ancienne méthode. Maintenant nous allons discuter et juger brièvement les objections émises que nous n'avons pas encore touchées.

M. Agassiz parle de l'opinion qu'aurait pu avoir Linné sur les nouveaux arrangements génériques. Peu importe cette opinion. Linné a défini tels et tels êtres organisés, ce sont des créations à lui, dont il est propriétaire en vertu du droit du premier occupant, sa marque d'ouvrier doit y rester attachée, elles sont indépendantes

des cases génériques dans lesquelles il les a lui-même placées, ou de celles où l'on peut les glisser dans la suite. Suivant la nouvelle notation, on n'attribuera pas à Linné un arrangement qui n'est pas le sien ; on lui laissera seulement son bien, tout en accordant l'honneur, en laissant le mérite, à l'auteur qui a remanié les espèces : tous les droits seront ainsi respectés. Plusieurs autres arguments de M. Agassiz tombent d'eux-mêmes par l'adoption du nouveau système. Du reste, cet auteur, à propos du *Muscicarpa crinita* L., invoque des difficultés qu'il veut bien dire inextricables et qui se présentent cependant avec l'emploi de l'ancienne méthode.

M. l'abbé Questier énumère, à son tour, des empêchements tout à fait imaginaires. Il craint, par exemple, que dans une table, une liste, un catalogue, une flore locale, un synopsis, un compendium, on ne néglige la parenthèse et tout ce qui s'en suit. Que devient alors, dit-il, l'histoire de la botanique ? Nous répondrons au respectable abbé Questier que ses craintes sont exagérées et que l'omission de la parenthèse n'entraînera pas de dangers réels pour l'histoire de la botanique, que d'ordinaire on a peu l'habitude d'étudier dans les travaux secondaires dont il parle.

La Commission du *Bulletin de la Société botanique de France* défend l'ancienne méthode, consacrée, dit-elle, par les deux plus importants ouvrages de la botanique systématique de ce siècle, le *Prodromus* de De Candolle et le *Genera* d'Endlicher, comme étant à la fois la plus simple, la plus brève et la plus claire. Nous admettons qu'elle soit *plus brève*, dans le cas de transposition d'espèces, le seul, qu'on le sache bien, où les deux systèmes diffèrent ; mais quant à être la *plus claire*, cela est sujet à caution. Qu'y a-t-il d'obscur, par exemple, dans le nom de *Matthiola tristis* L. (*Cheiranthus*) R. Br. mis sur une étiquette d'herbier, ou de jardin botanique ? On saura, ce que deux lignes peuvent enseigner du reste, que c'est une espèce établie par Linné, placée par lui dans le genre *Cheiranthus* et plus tard rapportée par R. Brown au genre

*Matthiola*. D'autre part, qu'y a-t-il de plus clair dans le nom de *Matthiola tristis* R. Br. employé dans les mêmes circonstances? Sans être prévenu, on pourra supposer deux choses : ou que c'est une espèce primitivement créée par R. Brown, ou que c'est un type tiré d'un autre genre et créé par un autre auteur que R. Brown. Avec cette notation *plus brève* et prétendument *plus claire*, que devient alors, dirons-nous avec M. l'abbé Questier, l'histoire de la botanique? Tout autre système, affirme la dite Commission, si équitable qu'il paraisse envers le premier auteur de chaque groupe de formes végétales aura toujours l'immense inconvénient de jeter, dans le dédale déjà si embrouillé de la synonymie, un nouvel élément de trouble, d'incertitude et de confusion. Malgré toute notre estime et notre respect pour les membres de cette Commission, nous ne pouvons les croire sur parole et leur affirmation si catégorique ne peut nous entraîner, parce que la proposition avancée est complètement fautive. Dans les considérations qu'ils émettent ensuite, ils autorisent et justifient l'innovation du Dr Müller par rapport aux genres; or, par son commentaire sur l'article 49 des *Lois*, M. Alph. De Candolle a démontré d'une manière lumineuse les graves inconvénients du système suivi par son conservateur. Les membres de la Commission nous font craindre un élément de trouble, d'incertitude et de confusion qui est simplement imaginaire, et d'autre part ils autorisent un système défectueux source d'une véritable confusion. Ici nous osons dire bien haut que la nouvelle méthode ne peut pas plus embrouiller la synonymie que l'ancienne ne l'a fait jusqu'à présent.

Quant aux observations de M. Alph. De Candolle, presque toutes ont été soumises à la discussion dans les pages précédentes. Ces observations auraient pu être moins nombreuses, si cet auteur avait été au courant des derniers perfectionnements de la méthode nouvelle.

Les diverses tentatives qui ont été faites en faveur de la réforme

taxonomique dont il est ici question ont, comme on le voit, soulevé d'assez nombreuses protestations. Est-ce uniquement la crainte de voir s'introduire un élément de trouble dans la synonymie qui fait répugner beaucoup à l'adoption de cette réforme? " Nous savons bien que cela (la réforme), écrivait M. Kirschleger, en 1852, peut blesser l'amour-propre de certains auteurs, mais nous préférons ne pas blesser les sentiments de justice et de reconnaissance envers les anciens. " En 1860, le même auteur disait encore : " La notation orthodoxe a l'avantage immense de favoriser les autorités. " En réponse à ces deux passages et à une réflexion émise par M. Boissier, M. Alph. De Caudolle s'exprime de la sorte : " On dira que la méthode ordinaire encourage les amateurs " de *gloriole*, ceux qui se plaisent à voir leur nom imprimé. C'est " un bien petit côté de la question. Disons seulement que les " amateurs de *gloriole*, d'après leur caractère même, doivent un " peu craindre le ridicule ; or faire des noms qui tombent aussitôt " dans le bas-fond des synonymes, se faire appeler parmi les " botanistes sérieux un *faiseur*, voilà qui est passablement ridicule " et qui doit influencer sur les amours propres un peu plus que tel ou " tel procédé de nomenclature. "

M. Kirschleger avait mis le doigt sur un endroit bien sensible ; il a frappé juste. S'il existe quantité d'hommes de science qui travaillent au progrès sans préoccupation d'amour-propre, n'en est-il pas d'autres, quoique très-honorables, quoique sérieux même, qui ont le faible de vouloir faire parler d'eux, qui se plaisent à voir leur nom imprimé? Il faudrait méconnaître la nature humaine et les tendances de notre époque pour ne pas répondre affirmativement à cette question. Il faut donc un peu compter avec la vanité scientifique ; mais il faut surtout compter avec la force de l'habitude. Après la publication de l'illustre *Genera* de de Jussieu, après la proclamation des principes de la méthode naturelle, n'a-t-on pas vu le système de Linné persister pendant de très-nombreuses années

et n'être généralement repoussé que par une nouvelle génération? On doit donc s'attendre à une opposition tenace de la part de ceux qui tiennent à l'ancienne méthode de nomenclature, non pas parce que la nouvelle est mauvaise, mais parce qu'ils sont habitués à la première; on doit s'attendre à la résistance des auteurs intéressés à la conservation des vieux abus.

Mais cette opposition se ralentira avec le temps, finira par s'éteindre et nous sommes fermement convaincu que, dans un avenir qui n'est pas éloigné, nous verrons la réforme taxonomique adoptée par la majorité des phytographes. Ce n'est pas un congrès, dix congrès qui enraieront un mouvement provoqué et dirigé par la raison et l'équité. Nous ne sommes plus aux temps où l'on s'arrêtait devant l'autorité d'un nom illustre, devant les décisions d'une assemblée; nous sommes arrivés à une époque où tout est soumis à la libre discussion et où les arrêts scientifiques n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont basés sur le vrai. D'ailleurs, pour ce qui concerne la nomenclature botanique, l'article 2 des *Lois* ne dit-il pas : « Les règles de la nomenclature ne peuvent être *ni arbitraires ni imposées*. Elles doivent être basées sur des motifs *assez clairs et assez forts* pour que chacun les comprenne et les accepte. »

---

Nous allons oublier le Congrès qui fut appelé à décider sur la délicate question de la signature des noms spécifiques. Nous ne connaissons pas encore le texte des débats qui ont roulé sur l'article 48 des *Lois*, mais M. Alph. De Candolle, dans la deuxième édition des *Lois* qu'il vient de publier, nous apprend

que la votation a constaté une immense majorité en faveur de l'ancien système, celui que nous venons de critiquer. Cette décision ne nous a pas surpris : nous l'attendions. Mais comme elle n'a pas force de loi, qu'elle ne peut nous être imposée, nous protestons au nom des droits méconnus, au nom de la justice. Notre confiance dans l'avenir n'est pas ébranlée, persuadé que nous sommes de la bonté de notre cause.

*Rochefort, 19 décembre 1867.*









